

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/093

AIDE SOCIALE (8.2)

**Convention de partenariat entre
l'association « Les Papillons Blancs »,
la commune d'Hazebrouck
et l'Education Nationale**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240627-DEL093CM27724-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK
SEANCE DU JEUDI 27 JUN 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 5

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHEN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET

ABSENTS :

Mme BELVAL, M. DEBAECKER, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Mme DAUCHEZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

La Commune d'Hazebrouck souhaite favoriser l'inclusion des enfants au sein des écoles maternelles et périscolaires proposés par la Ville.

Pour cela, il apparaît indispensable de s'entourer d'experts de l'association « Les Papillons Blancs » permettant de répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis ou à accueillir et également de sensibiliser et former les professionnels intervenant en matière de handicap.

L'objectif de ce partenariat est de proposer un programme d'information et de sensibilisation des professionnels de l'Education Nationale (enseignants, AESH) et de la Commune intervenant au sein du service périscolaire et en particulier auprès d'enfants en situation de handicap, accompagnés ou non par l'Association « Les Papillons Blancs ».

Ce programme d'information et sensibilisation, sous forme d'ateliers, porte notamment sur les thématiques suivantes ;

- la déficience intellectuelle,
- les troubles moteurs et sensoriels,
- les troubles psychiques, comportementaux et du spectre autistique.

L'association « Les Papillons Blancs » s'engagent notamment à mettre à disposition des professionnels pour animer les séquences et ateliers de sensibilisation.

L'Education nationale s'engage à informer ses professionnels sur la mise en place des différentes séquences d'information / sensibilisation.

La commune, quant à elle, met à disposition les locaux, assure la gestion administrative des inscriptions et informe les professionnels des différentes séquences.

Considérant la nécessité de formaliser par convention le partenariat entre la Commune, l'association « Les Papillons Blancs » et l'Education Nationale, prenant effet à compter du 1er septembre 2024 pour une durée de deux années,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

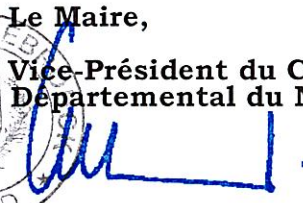
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'association « les Papillons Blancs », l'Education Nationale et la Ville d'Hazebrouck,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(30 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND